

ADDITIF N° 2 AU REGLEMENT PARTICULIER DU 18EME BOL CLASSIC 16/17/18/19 septembre 2021

Clichy, le 17 aout 2021

L'additif n° 2 entraîne une modification du Règlement particulier validé par la FFM
,

En modifiant les articles 8 et 9.

L'Article 8 est modifié sur le points suivant :

Le paragraphe

Les décisions de ce Comité seront sans appel, chaque équipe est donc informée que l'organisateur du BOL CLASSIC n'est pas en mesure de leur garantir une participation à cette épreuve avant la réunion du Comité de Sélection prévue le JEUDI 19 AOUT 2021

Est supprimé

L'Article 9 est modifié sur le points suivant :

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'organisateur **au plus tard le lundi 15 aout 2021.**

Devient

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'organisateur **au plus tard le Dimanche 12 septembre 2021.**